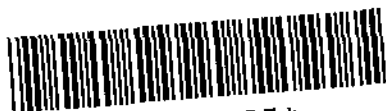


**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06085725

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

11-05-2006

Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0479904728

Dénomination(en entier) : **LES COURS TRAITEUR SPRL**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Les Cours, 10 à 4653 Herve-Bolland

Objet de l'acte : Augmentation de capital

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Véronique SMETS, Notaire à Herve, le quatre mai deux mil six, suivi de la mention : « Enregistré deux rôles un renvoi à Herve, le cinq mars 2006 Vol 5/17 Fol 13 Case 16 Reçu vingt-cinq euros Le receveur -25,00- », il appert que'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "LES COURS TRAITEUR", ayant son siège social à Herve-Bolland, Les Cours, 10, constituée suivant acte dressé par le Notaire soussigné en date du vingt et un mars deux mil trois, publié par extraits aux annexes au Moniteur Belge du neuf avril suivant suivant, sous le numéro 03040911

R P.M. Verviers 0479.904.728.

L'assemblée a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - DECISION D'AUGMENTER LE CAPITAL EN NUMERAIRE

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,00 EUR) pour le porter de dix-huit mille six cents euros à cent dix-huit mille six cents euros sans création de parts nouvelles.

DEUXIEME RESOLUTION - LIBERATION

Monsieur RADEMAKER et Madame DEJONG ont libéré leur apport respectif en numéraire de cinquante mille euros (50.000,00 EUR) à concurrence de septante-cinq pour cent par un apport en numéraire de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,00 EUR) chacun

Les fonds affectés à la libération des apports en numéraire ci-dessus vantés ont été déposés au nom de la société en formation au compte de la société, numéro 732-0121988-13 ouvert à son nom auprès de CBC BANQUE.

Le Notaire a attesté expressément de la réalité de ce dépôt au vu de l'attestation bancaire datée du trois mai deux mil six.

TROISIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale a constaté qu'ensuite de ce qui précède l'augmentation de capital est réalisée et que le capital social est effectivement porté à cent dix-huit mille six cents euros, libéré à concurrence de septante-cinq virgule quatre-vingt-huit pour cent

QUATRIEME RESOLUTION - COORDINATION DES STATUTS POUR LES METTRE EN CONCORDANCE AVEC LES RESOLUTIONS QUI PRECEDENT

Les statuts ont été modifiés pour tenir compte des changements intervenus suite aux résolutions prises lors de la présente assemblée

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Documents déposés au greffe en même temps que la présente : l'expédition du PV d'assemblée générale et les statuts coordonnés.

SMETS Véronique
notaire

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature